

Questions orales

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu deux batailles de Québec, mais trois. A part la mienne, il y en eut une en 1759 et une en 1760.

M. Clark: Vous aviez mieux réussi à cette époque-là.

M. Baldwin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A propos du rapatriement de la constitution au Canada, le très honorable représentant entend-il se rendre tout seul comme un grand au palais de Buckingham et la rapporter ici ou entend-il...

M. Paproski: Rapportez-la à bicyclette.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député devrait comprendre que lorsque nous parlons du rapatriement de la constitution, cela ne veut pas dire mettre des statuts dans un petit sac et les rapporter. Autrement dit dans la langue du profane, c'est demander au Royaume-Uni de renoncer à son droit de faire des lois pour le Canada. Le statut de Westminster l'a fait pour d'autres dominions, mais non pour le Canada. Tout ce que nous voulons pour l'instant, c'est que le Royaume-Uni, par les voies parlementaires régulières, renonce à ce droit. Nous pensons que tous les Canadiens devraient être heureux que nous mettions fin à cette situation.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: J'ai une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable représentant voudrait-il faire une déclaration à la Chambre et nous dire exactement ce qu'il compte faire afin que nous soyons tous renseignés et en mesure de faire quelque chose également.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, apparemment, la station que le député a captée en Alberta n'a pas retransmis l'événement en entier. Si le député le veut, je pourrais dès maintenant relire ce que j'ai dit en octobre 1974, mes propos sont consignés au hansard. S'il veut se reporter au hansard, il verra ce que j'ai dit à cette occasion.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**INDE—LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS POUR L'AIDE
NUCLÉAIRE—LA QUESTION DES GARANTIES**

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la vive inquiétude de milliers de Canadiens qui estiment que le Canada, par sa politique d'exportation, contribue volontairement et sciemment à la menace croissante d'une catastrophe nucléaire mondiale. Étant donné que l'Inde a déjà fait exploser un engin nucléaire en violation flagrante d'une entente antérieure avec le Canada et étant donné de plus que l'Inde refuse encore de signer le traité de non-prolifération des armes nucléaires, qu'est-ce qui a poussé le gouvernement à rouvrir ses négociations avec l'Inde en vue de la reprise de l'aide à ce pays en matière nucléaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les entretiens en cours avec l'Inde ont précisément pour but de persuader l'Inde d'accepter les garanties que nous estimons essentielles maintenant qu'elle a fait exploser un engin nucléaire. Nous ne rou-

[M. Trudeau.]

vrons pas les entretiens avec ce pays. Nous poursuivons ceux que nous avions engagés à la suite de cette explosion il y a un an et demi à deux ans, à l'origine de notre décision de supprimer toute aide technique à l'Inde. Nous avons dit que nous ne recommencerions pas à fournir de l'aide tant que nous n'aurions pas atteint une conclusion satisfaisante. C'est le but des présentes discussions.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, étant donné les risques effroyables que ces négociations tentent de conjurer et les rapports contradictoires qui ont émané de la Nouvelle-Delhi concernant les accords conclus en fin de semaine, le premier ministre peut-il nous dire quel accommodement a été réalisé et quelles conditions le Canada pose à la reprise de son programme d'aide nucléaire à l'Inde? Avons-nous par exemple exigé que l'Inde signe et ratifie le traité de non-prolifération des armes nucléaires?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris connaissance des comptes rendus des entretiens et des négociations qui ont eu lieu en Inde la semaine dernière et, je crois, au cours de la fin de semaine. Je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures répondra à ces questions à son retour.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il assurer aujourd'hui à la Chambre que les conditions de tout accord entre l'Inde et le Canada seront déposées à la Chambre et feront l'objet d'un débat avant d'être ratifiées.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas selon la coutume parlementaire.

* * *

LA CONSTITUTION CANADIENNE**LA CONSULTATION DU PARLEMENT POUR LE RAPATRIEMENT
OU LA MODIFICATION**

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui se rapporte sans doute à celle qu'a posée le député de Peace River. On rapporte que le premier ministre a déclaré que si une conférence fédérale-provinciale ne permettait pas de s'entendre sur le rapatriement de la constitution et sur une procédure qui permettrait aux Canadiens de la modifier à leur gré, le gouvernement fédéral agirait unilatéralement. Comme toute modification de la constitution canadienne est une question très importante et relève clairement du Parlement et non du gouvernement en tant que tel, le premier ministre veut-il promettre qu'avant de faire des démarches au Royaume-Uni à ce propos il consultera le Parlement tout entier pour obtenir son approbation?

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je le promets. J'aimerais apporter une petite rectification à la prémisse de la question qui se fonde peut-être sur une interprétation inexacte de mes propos. J'ai dit que nous envisagerions de prendre une décision unilatérale. Le député a parfaitement raison; dans ce cas, il faudrait procéder par voie de résolution des deux Chambres du Parlement.